CoM 2023
Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités
CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA CEA

Cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique

Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

15 - 21 mars 2023
Addis-Abeba

Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Des idées pour une Afrique prospère

I. Vue d'ensemble de la Conférence

La cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) comprend une réunion préparatoire du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, suivie du segment ministériel de la Conférence. Outre le fait qu'elle examine les questions statutaires relatives à la Commission, la Conférence est l'une des plus importantes instances de dialogue et d'échanges de vues entre les ministres africains chargés des finances, de la planification et du développement économique et les gouverneurs des banques centrales sur des questions relatives au programme de développement de l'Afrique.

II. Thème de la cinquante-cinquième session

Le thème de la cinquante-cinquième session de la Commission sera : « Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités ».

Les taux de croissance élevé des deux dernières décennies ont permis de réduire le niveau de pauvreté en Afrique, la part de la population vivant dans l'extrême pauvreté ayant été ramenée de 55 % à 35 % entre 2000 et 2019. Néanmoins, 546 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté sur le continent. Il est alarmant de voir que les chocs mondiaux transforment des millions de personnes vulnérables en nouveaux pauvres, réduisant à néant des décennies de progrès. La pandémie de COVID-19 a poussé 55 millions d'Africains supplémentaires sous le seuil de pauvreté, et l'incidence de la guerre en Ukraine devrait encore aggraver le problème.

Même lorsque les taux de croissance étaient élevés en Afrique, toute la population n'en a pas profité de manière égale. Par exemple, entre 2004 et 2019, les 10 % des salariés les mieux rémunérés ont bénéficié d'environ 75 % du revenu total. Les fortes inégalités, associées à un taux de pauvreté élevé, créent un cercle vicieux dans lequel les goulets d'étranglement structurels persistent, rendant les populations africaines perpétuellement vulnérables aux chocs économiques et non économiques.

La capacité des pays africains à lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités est aujourd'hui fortement limitée par le déclin de la croissance économique, la réduction de la marge de manœuvre budgétaire, l'augmentation de la dette, les fortes variations du prix des denrées de base et le durcissement des conditions financières mondiales. Le risque de ne pas réaliser les objectifs relatifs à la pauvreté et aux inégalité énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine est plus élevé que jamais.

L'objectif de la cinquante-cinquième session de la Commission est donc de renouveler l'attention

portée à la réduction de la pauvreté, des inégalités et des autres facteurs qui rendent la population africaine continuellement vulnérable à ces fléaux, et de relancer des actions à cet égard. Les efforts de relance doivent être favorables aux pauvres et promouvoir l'inclusion, en vue de favoriser l'instauration d'un « nouveau contrat social » offrant des chances égales pour tous et toutes. Il existe sur le continent des possibilités considérables d'atteindre ces objectifs et de les dépasser, notamment grâce aux activités menées dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, aux investissements verts, à la transformation numérique et aux réformes de l'architecture financière mondiale.

III. Date et lieu

La cinquante-cinquième session de la Commission se tiendra à l'hôtel Skylight d'Addis-Abeba, du mercredi 15 mars au mardi 21 mars 2023, dans un format hybride permettant une participation en ligne ou en personne.

IV. Déroulement de la session

A. Comité d'experts (15-17 mars 2023)

Le Comité d'experts tiendra une réunion technique préparatoire de trois jours pour examiner le thème de la session, se pencher sur la situation économique et sociale en Afrique et évaluer les progrès réalisés en matière d'intégration régionale. Le Comité examinera aussi les questions statutaires liées aux activités de la Commission et formulera, si nécessaire, des recommandations à l'intention de la Conférence.

B. Conférence des ministres (20 et 21 mars 2023)

Les séances plénières de la Conférence débuteront par une concertation de haut niveau sur le thème retenu pour la session, suivie de tables rondes sur différents sous-thèmes. La Conférence est conçue de façon à être interactive et à susciter la réflexion. Des contributions d'intervenants chevronnés et de haut niveau serviront à orienter les débats, qui se fonderont également sur les récents travaux de recherche exposés dans le document de synthèse.

La Conférence annuelle Adebayo Adedeji se tiendra, elle aussi, au cours de la session.

V. Participation

Comme il s'agit d'une réunion statutaire de la CEA, tous les États membres de la Commission sont appelés à y participer. Au nombre des participants, peuvent figurer des ministres et représentants des États membres, d'organes du système des Nations Unies, notamment les institutions spécialisées, des communautés économiques régionales, des institutions financières panafricaines, des universités et instituts de recherche africains, des partenaires de développement et d'autres organisations intergouvernementales. Des invitations seront également adressées aux partenaires et aux parties prenantes du secteur privé.

VI. Bureau

Le Bureau représente les cinq sous-régions africaines. Il se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur. Les membres du Bureau sont élus au début de la première séance de la session, normalement par roulement, en fonction de leurs sous-régions respectives. Le/la président(e), ou un(e) vice-président(e) agissant en qualité de président, participe à la session en cette qualité et non en tant que représentant(e) de l'État membre au nom duquel il/elle a été accrédité(e). La composition du Bureau ci-après est proposée pour la cinquante-cinquième session :

- Président : (Afrique de l'Est)
- Premier Vice-Président : (Afrique australe)
- Deuxième Vice-Président : (Afrique du Nord)
- Troisième Vice-Président : (Afrique centrale)
- Rapporteur : (Afrique de l'Ouest)